



Conditions de travail

Nous refusons le journalisme en mode dégradé

Depuis plusieurs mois, le SNJ constate que des tensions apparaissent dans les rédactions de France 3. Elles sont les conséquences des modifications des tâches que la direction veut imposer aux journalistes.

Menace de sanction à la clé, la direction exige des JRI la réalisation de directs et l'envoi d'images pour les éditions d'information. Le prétexte : les outils sont à disposition, Aviwest, Tvupack, DSNG. Les chefs de centre ont reçu l'ordre de ne pas planifier de techniciens pour mettre en œuvre ces outils de transmission.

Le passage en force de la direction est inadmissible, en raison de la dégradation des conditions de travail et de la violation de l'accord collectif de France Télévisions :

- Dans la pratique, la réalisation de directs en extérieur et la transmission d'images imposent une organisation du travail spécifique. La mise en œuvre de ces dispositifs techniques nécessite de s'y consacrer en priorité, au détriment de la réalisation des reportages.

Aujourd'hui il s'agit d'alimenter des éditions à horaires fixes, qu'en sera-t-il dans un avenir proche avec la chaîne info et les éditions « internet » ? Il est totalement illusoire de penser que les équipes peuvent à la fois réaliser un reportage et assumer une prise d'antenne en direct.

- La réalisation de directs et de transmissions ne figurent pas dans les attributions des journalistes, telles qu'elles sont définies dans l'accord d'entreprise FTV, mais dans celle des PTA. C'est un des rôles des opérateurs de prise de vue et des techniciens vidéo.

Ces nouvelles tâches imposées aux JRI ne sont pas accessoires. Elles modifient considérablement leurs conditions de travail, et à travers elles, l'ensemble de la profession des journalistes. Ces nouveaux outils posent également des questions sur les risques pour la santé (restrictions pour les femmes enceintes par exemple). Enfin, la direction ne peut pas ignorer que la proportion de JRI touchés par des problèmes de santé liés à leur métier est déjà considérable.

Le SNJ exige que ces pressions et ces menaces sur les JRI cessent immédiatement. Nous saisisons la justice si de tels faits devaient se poursuivre.

Paris, le 6 décembre

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Snj.ftv](https://www.facebook.com/Snj.ftv)